SAINT-PREST, le 12 février 2020

Gasville/Oisème

Madame Fadela BENRABIA
Préfète d'Eure-et-Loir
Place de la République
28000 CHARTRES

PROJET DE MISE EN CONCESSION AUTOROUTIÈRE DES RN154 ET RN12

Madame la Préfète,

Merci d'avoir bien voulu nous recevoir.

Je m'adresse à vous au nom de l'Association « Saint-Prest et Gasville/Oisème Environnement », pour attirer votre attention sur le projet de mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12 entre Nonancourt et Allaines.

Créée en novembre 2008, après la relance d'un projet de contournement Est de Chartres qui date de plus de 40 ans (il n'était alors pas question d'autoroute), notre association compte plus de 200 adhérents et sympathisants.

Avec les autres associations qui se sont créées autour de DREUX, ainsi qu'un collectif d'élus, regroupés sous l'égide de la F.E.E.L. (Fédération Environnement Eure et Loir), nous n'avons de cesse de dénoncer ce projet d'un autre temps qui ne répond pas aux besoins des usagers au quotidien.

En effet, cette autoroute saccagerait nos vallées de l'Avre, de la Blaise et de l'Eure classées NATURA 2000 et ZNIEFF type II, sans respect pour le site classé monument historique des Vauvantriers à Champhol, ni pour les 700 élèves du collège Soutine de Saint-Prest qui seraient à 200 mètres du tracé, ni pour les habitants des communes impactées qui subiront les nombreuses nuisances d'une telle infrastructure, certaines habitations se trouvant à moins de 100 mètres, comme à Oisème par exemple.

Il est important de conserver l'accès à Chartres par la vallée de l'Eure, les routes de Gallardon, Coltainville, Gasville Oisème, Champhol au travers d'un environnement de verdure et de qualité exceptionnelle, magnifié par Péguy, très apprécié des touristes, des randonneurs, des pèlerins des habitants de communes environnantes pour se rendre à Chartres, à la Cathédrale, reconnue la plus belle du monde, classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce nouvel axe qui nous prive de nos nationales RN 154 et RN 12 empruntées au quotidien par les habitants de la région, notamment par les salariés qui effectuent le trajet

SAINT-PREST GASVILLE/OISEME ENVIRONNEMENT
18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST
Tél. 06 86 68 20 62
Site internet www.stprest-environnement.org

journalier entre Chartres / Dreux via une 2 x 2 voies **gratuite** aujourd'hui, devront payer un péage estimé à 1 SMIC par an

Demain, si ce projet venait à se réaliser, nos villages seront enclavés et coupés des nombreux accès favorisant aujourd'hui les communications.

Ce serait aussi la disparition de près de 600 hectares de riches terres agricoles de Beauce ; le projet « MOB28 » ne consommerait que 97 hectares.

Le coût du projet de mise en concession serait de plus de 1 milliard d'euros, alors que le projet des associations « MOB28 » a été chiffré par la DREAL à 320 M€ .

De plus, ce projet ne répond pas :

- **À la feuille de route du Président de la République** qui demande de privilégier les transports au quotidien ;

- **Au Grenelle de l'Environnement** disant qu'il fallait démontrer qu'il n'était pas possible de faire autrement ;
  Nos associations ont élaboré un projet alternatif appelé **« MOB28 »** qui répond aux besoins du quotidien et permet de dévier Saint-Rémy-Sur-Avre qui est aujourd'hui le point le plus critique sur lequel tout le monde est d'accord pour que le contournement soit réalisé au plus tôt, mais ne justifie pas une autoroute qui ne répondrait aux besoins qu'en partie puisque les usagers et routiers qui ne voudront pas s'acquitter du péage continueront d'emprunter les voies de substitution.

- **À l'avis de la Cour des Comptes** qui déclare qu'une autoroute n'avait jamais prouvé le développement économique d'une région ;

- **À l'avis de l'Autorité Environnementale** qui n'a pas été convaincue de l'intérêt général de ce projet et nous a dit avoir été agréablement surprise du projet « MOB28 »

- **Aux recommandations des COP 21 et suivantes** en matière d'environnement et de protection de notre planète.

- **Aux réserves émises par Les Commissaires Enquêteurs** : avis favorable avec 2 réserves dont une qui demandait à réétudier le contournement de Chartres par l'Ouest en aménageant l'existant.

  Si la première réserve a été acceptée par les élus Drouais qui en assureront le financement, la seconde réserve a été rejetée par la DREAL, avec une argumentation qui est loin de nous satisfaire et de nous convaincre.

- **À la protection des cônes de vues de la Cathédrale**, notamment lors du franchissement de la D906, en venant de Maintenon et de la D6 en venant de Saint-Prest.

- **Au Franchissement de l'Eure à Saint-Prest** : dans le dossier des engagements de l'État (page 27) la zone de construction de l'ouvrage de franchissement du plan d'eau, de l'Eure et de la ligne SNCF n'a pas été possible à identifier par la DREAL.

- **À la protection de nos enfants :** la proximité du Collège Soutine à Saint-Prest, de l'IME et du Centre de l'Enfance à CHAMPHOL ne semble pas être une préoccupation.

- **À la protection des riverains : la proximité des habitations de Gasville Oisème** ne semble pas non plus inquiéter alors qu'un aménagement du plateau Nord-Est de Chartres est à l'étude, en limite du fuseau prévu pour l'A154 avec tous les risques d'inondations de la Roguenette, comme vécu en juin 2018, renforcés par une importante surface bétonnée supplémentaire.

Il faut savoir que les « grands élus » ont obtenu la décision du Ministre des transports de l'époque, Frédéric CUVILLIER (courrier du 3 février 2014) en assurant que ce projet *« ne posait pas de problèmes majeurs notamment d'acceptabilité au plan local »*, ce qui est absolument faux. Lors de l'Enquête Publique, 70 % des contributeurs ont émis un avis défavorable.

Le Député de la 1ère circonscription de Chartres, Guillaume KASBARIAN, après étude du dossier a donné sa position (cf., document en pièce jointe).

Nous ne rejetons pas le projet, nous demandons simplement que soit étudié en toute impartialité le projet des associations appelé « MOB28 » dans l'intérêt de tous.

Sachant votre engagement pour la protection de notre patrimoine et de notre environnement, et la mission que vous a confiée le Président de la République, nous vous remercions de nous soutenir dans notre démarche afin d'obtenir l'abandon de ce projet.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous fournir tout complément d'information qui pourrait vous être utile.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, et

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en mon profond respect.

Martine CARRÉ
Présidente

PJ – avis de Guillaume KASBARIAN
Page 27 des engagements de l'État